

DATE DE PUBLICATION : 6 mars 2023

Le directeur régional
Bretagne

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc RAFFRAY, adjoint au directeur régional de Bretagne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Rennes, et des bureaux d'accueil et d'information de Fougères et de Saint-Malo ;

M. Jean-Luc RAFFRAY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les groupes d'entreprises de la zone de compétence de la direction régionale, à l'exception des groupes ou entreprises relevant du comité de cotation des grands risques.

M. Jean-Luc RAFFRAY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence du centre de traitement partagé entreprises de la succursale de Rennes, conformément à la grille de délégation en vigueur.

Fait à Rennes, le 1^{er} mars 2023

Hervé MATTEI